

EXPLICATION SIMPLIFIÉE DU QOUR-ANE

Al Fâtihah

(2^{ème} partie)

TRADUCTION DE

آسان درس قرآن

Compilation d'exégèses du Qour-ane issues de diverses assemblées, réalisée par :

MOUFTI AHMAD SB KHANPOURI

حفظه الله ورعاه

Ancien Moufti en chef et actuel Cheik-Al-hadice de l'université islamique

Jami'ah Islamiyyah Ta'limouddine Dabhel

Traduit par : S.E.A.C

مَلِكِ يَوْمِ الدِّينِ

Maître du jour de la rétribution.

Le mot الدِّين possède 2 significations : les comptes et la rétribution.

Il est mentionné dans un hadice :

الْكَيْسُ مَنْ دَانَ نَفْسَهُ وَعَمِلَ لِمَا بَعْدَ الْمَوْتِ

*L'avisé est celui qui fait une introspection de sa personne et agit pour la vie après la mort.
(Tirmidhi)*

Dans ce hadice, le mot dérivé de الدين désigne le fait de rendre des comptes.

Ceci dit, dans ce verset, les 2 significations sont possibles : jour des comptes ou jour de la rétribution. Pour rétribuer, il faut prendre les comptes et une fois les comptes pris, il faut rétribuer. Ainsi les 2 significations se retrouvent.

Notre propriété n'est pas absolue

Allâh ﷻ est Le Réel Maître dans ce monde aussi. Mais pour diverses raisons et différentes sagesses, IL a accordé à l'Homme une propriété apparente et partielle.

C'est pour cette raison que la Zakat est obligatoire. S'il n'y avait pas de propriété de qui que ce soit, comment serait-elle impérative ?

De même, par rapport à la question de la propriété de ses vêtements ou de sa demeure, l'Homme répondra naturellement que cela lui appartient.

Allâh ﷻ a donc accordé à l'Homme la propriété, la gestion, le pouvoir pour diverses sagesses.

Mais tout ceci n'est que temporaire et partiel. Le Réel Maître et Juge est Allâh ﷻ. Un jour viendra, en l'occurrence le jour de la rétribution, où même ces propriétés temporaires et partielles prendront fin. Personne ne sera plus maître de quoi que ce soit. Allâh ﷻ ressuscitera l'Homme comme il l'avait créé la première.

كَمَا بَدَأْنَا أَوَّلَ خَلْقٍ تُعِيدُهُ

*Tout comme Nous avons commencé la première création, ainsi Nous la répéterons
(s21 v104)*

Il est relaté dans un hadice de Boukhâri qu'Allâh ﷻ ressuscitera les Hommes le jour de la résurrection sans vêtement, pieds nus et non circoncis.

En résumé, personne ne possédera quoi que ce soit, ni même ses propriétés de ce monde : on sera à l'image d'un enfant qui vient tout juste de naître. Le nourrisson vient au monde sans rien, ni vêtement, ni provision.

Chacun sera ressuscité nu. Le roi aussi se présentera à la cour divine mains vides, sans aucune autorité. Allâh ﷻ déclarera à ce moment :

لِمَنِ الْمُلْكُ الْيَوْمَ

« À qui le pouvoir aujourd'hui ? »

Personne n'osera répondre. Allâh ﷻ le fera Lui-même :

لِلَّهِ الْوَاحِدِ الْقَهَّارِ

« À Allâh, L'unique, Le Dominateur. »

La manifestation du Pouvoir Sublime d'Allâh ﷻ et de Son Autorité totale et absolue se fera au jour de la résurrection.

La récompense et le châtiment extrême

Ce jour est appelé jour de la rétribution car chacun verra les conséquences de ses actions et son devenir.

Ce verset évoque rapidement une croyance fondamentale de l'islam : l'au-delà et la réalité de la vie après la mort.

Imaginez un instant que la vie s'arrête à cette vie terrestre : il y aura ceux qui passeraient toute leur vie dans la mécréance et la désobéissance, profitant des bienfaits divins à longueur de journée, que ce soit en termes de nourriture, de boissons, de confort ou autres... Alors que d'autres, malgré leurs efforts pour rester fermes dans l'obéissance divine ne connaîtraient rien de tout cela, voire pire, elles seraient même dans des difficultés extrêmes.

Alors on pourrait se poser la question : Qu'advient-il de ceux qui ont commis des péchés ou des actes répréhensibles et immoraux ? Seront-ils punis pour leurs crimes ? Et ceux qui ont fait de bonnes œuvres alors ? Des sacrifices en vain et non considérés ?

Allâh ﷻ nous a informé que la vie ne se résume pas à quelques bouchées de nourriture. Mais elle sera suivie d'une autre.

Cette vie présente a été conçue pour œuvrer et la rétribution est réservée pour l'autre. Ceux ayant porté foi et fait de bonnes actions seront récompensés. Quant à ceux qui ont choisi de désobéir, ils seront sévèrement punis.

Les récompenses et les plaisirs seront, en termes de quantité et de qualité, au niveau maximal : nul ne peut les concevoir dans ce bas monde. De même le châtiment attribué sera horrible et sans pitié.

En résumé, les 3 grandes croyances, à savoir l'unicité divine, la prophétie ainsi que l'au-delà, sont respectivement évoquées dans les premier, deuxième et troisième verset de la sourate al Fatihah.

3ème assemblée

Rappel de ce qui a été dit

3 versets de la sourate al Fatihah ont déjà été expliqués, à travers lesquels Allâh évoque 3 grandes croyances de l'islam

L'unicité divine

Le premier verset traite de l'unicité divine. Nous n'adorons qu'Allâh ﷻ, sans rien Lui associer. IL est Le seul qui en est digne puisque c'est Lui qui a créé l'Univers, qui a donné existence à chaque chose, qui fait parvenir chaque chose à son aboutissement, et pourvoit leurs subsistances. Et IL est Le Seul possédant ce pouvoir et cette capacité sans être associé ni accompagné de quiconque.

IL est Seul qui mérite qu'on Lui voue adoration, sans qu'IL ne soit associé à qui que ce soit. En résumé, ce premier verset fait allusion à l'unicité divine et manifeste le droit d'adoration exclusive d'Allâh ﷻ.

La prophétie

Le second verset, quant à lui, parle de la prophétie.

La Miséricorde divine implique qu'IL ne laisse pas les Hommes livrés à eux-mêmes et plongés dans l'obscurité. IL a dévoilé également l'objectif de leur existence. Pour les aider à l'atteindre, IL a envoyé tout un groupe de messagers à différentes époques. Du prophète Adam ﷺ jusqu'au dernier prophète Mouhammad ﷺ, ils sont venus à des époques et des régions différentes, mais avec une même mission, à savoir rappeler le but de l'existence.

وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ

Je n'ai créé les djinns et les Hommes pour qu'ils m'adorent. (s51 v56)

Si Allâh ﷻ n'avait pas envoyé des prophètes à l'humanité, nul n'aurait vraiment pu connaître l'objectif de sa vie.

Allâh ﷻ a accordé aux gens des livres afin de les guider et de les informer sur la manière de vivre, ainsi que des directives divines afin de savoir où se trouve Sa Satisfaction et tout ce qui attire Sa colère. Par conséquent, agir de sorte à gagner la Satisfaction divine et s'éloigner de tout ce qui pourrait provoquer Son courroux.

En résumé, le second verset fait allusion à la prophétie.

L'au-delà

Le 3ème verset traite de la vie après la mort. Il est inconcevable que cette vie s'arrête à quelques plaisirs. Il y aura très certainement une vie éternelle après la mort.

La réussite ou l'échec dans l'autre monde dépend de la manière de vivre cette vie sur Terre. Celui qui va vivre en conformité avec les enseignements prophétiques, recherchant la Satisfaction divine, va réussir dans l'au-delà et sera dans les plaisirs éternels.

Quant à celui qui a passé sa vie dans la désobéissance divine, dans les péchés, dans les amusements et en négligeant les prescriptions divines, il aura à subir un échec absolu et éternel, un châtiment infini et aura à faire face au courroux d'Allâh ﷻ.

Allâh ﷻ sera donc Maître du jour de la rétribution implique donc à tout ceci, et évidemment ce verset met en avant la croyance sur l'au-delà.

L'au-delà est une vie réelle qui viendra compléter celle-ci afin que chacun rende des comptes et soit rétribué en fonction de ce qui a été fait sur Terre.

أَقْرَبُ إِلَيْهِ مِنْ حَبْلِ الْوَرِيدِ

Allâh ﷻ est parfaitement au courant de ce que chacun fait. IL a la science de l'invisible comme du visible. Rien n'échappe à Sa science. Malgré tout, Allâh ﷻ a désigné 2 anges qui ont pour mission de consigner les actions de l'Homme.

إِذْ يَتَلَقَّى الْمُتَلَقِّيَانِ عَنِ الْيَمِينِ وَعَنِ الشِّمَالِ قَعِيدٌ

مَا يَلْفِظُ مِنْ قَوْلٍ إِلَّا لَدَيْهِ رَقِيبٌ عَتِيدٌ

quand les deux recueillants, assis à droite et à gauche, recueillent.

Il ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire.

(s50 v17-18)

Ces anges qui sont chargés d'enregistrer les faits et gestes ainsi que les paroles de chacun se trouvent des 2 côtés de l'Homme : à sa droite et à sa gauche.

Nous ne devons pas croire que nos paroles disparaissent dans l'atmosphère. Chaque parole est consignée et enregistrée auprès d'Allâh ﷻ.

Lorsque le livre de comptes sera remis au jour de la résurrection, l'Homme s'exclamera :

مَا لِ هَذَا الْكِتَابِ لَا يُغَادِرُ صَغِيرَةً وَلَا كَبِيرَةً إِلَّا أَحْصَاهَا

Qu'a donc à ce livre à n'omettre de mentionner ni petite, ni grande chose. (s18 v49)

Tous les détails de la vie y seront mentionnés. Rien ne sera omis.

وَوَجَدُوا مَا عَمِلُوا حَاضِرًا ۚ وَلَا يَظْلِمُ رَبُّكَ أَحَدًا

L'Homme retrouvera tout ce qu'il avait sur Terre. Il ne pourra rien renier de ce qui y est mentionné. Allâh ﷻ ne commet aucune injustice à l'égard de qui que ce soit.

IL présentera les actions de chacun, accompagnées de témoins.

Le témoignage des membres du corps

L'Homme tentera de trahir et de mentir lorsqu'il sera interrogé. C'est pour cette raison qu'Allâh ﷻ scellera la langue et donnera la parole aux autres membres du corps. Chaque membre avec lequel il aura commis des péchés témoignera. Les yeux vont témoigner de ses

péchés, les oreilles de ce qu'elles ont écouté, les mains de ce qu'elles ont touché ou pris. L'homme se plaindra alors, les interpellant ainsi : « c'est pour vous procurer du plaisir que j'avais agi ainsi ! Et vous témoignez contre moi ? ».

Les membres répondront : « Allâh ﷻ nous a donnés aujourd'hui la capacité de nous exprimer et nous allons tout dévoiler ».

La terre sur laquelle un péché (ou une bonne œuvre) a été commis témoignera aussi en faveur ou à l'encontre de la personne.

Rien ne pourra échapper à Allah ﷻ. On se doit d'être conscient de cette réalité que chaque chose est enregistrée auprès d'Allâh ﷻ, et on aura à en rendre compte.

إِنْ تَعُدُّوا نِعْمَةَ اللَّهِ

Lorsque l'Homme se présentera à la cour d'Allâh ﷻ pour les comptes, on lui rappellera 3 choses :

1. Ses bonnes actions
2. Ses mauvaises actions
3. Tous les bienfaits dont il a joui durant sa vie sur Terre.

(on peut déduire cela à travers divers versets et hadices)

Tous les bienfaits dont on profite sous forme de nourriture, de boisson ou autre, sont aussi enregistrés auprès d'Allâh ﷻ.

Allâh ﷻ déclare dans le Qour'ane :

ثُمَّ لَتُسْأَلُنَّ يَوْمَئِذٍ عَنِ النَّعِيمِ

Puis, assurément, vous serez interrogés, ce jour-là, sur les délices. (S102 v8)

Allâh ﷻ questionnera au sujet des bienfaits.

Lorsque quelqu'un se présentera devant Allâh ﷻ, IL ordonnera au plus petit bienfait se trouvant dans son livret de compenser son prix dans le livret des actions. Le bienfait s'avancera et se mettra de côté avec toutes ses adorations. Allâh ﷻ demandera : « Que se passe-t-il ? ». Le bienfait répondra : « J'ai pris toutes ses adorations, mais elles ne sont pas suffisantes pour compenser mon prix ». La personne commencera à trembler.

Celui à qui Allâh ﷻ fera Miséricorde, IL lui dira : « Va ! J'ai pardonné tes péchés, je ne prendrai pas compte de tes bienfaits et tes récompenses seront multipliés. » Le serviteur retournera tout joyeux.

(Certains experts en hadices contemporains ont cité ceci en mentionnant la Miséricorde et La Justice divine dans l'explication du hadice من نوقش الحساب عذب)

Quant à l'infortuné, il tremblera en se disant : « Mes actions ont disparu en compensation d'un seul bienfait. Il ne me reste que mes péchés, qui me conduiront en enfer. »

C'est une réalité ! Nos adorations de toute notre vie ne suffisent pas à compenser un seul des bienfaits d'Allâh ﷻ, même pas un verre d'eau.

5 questions, un échantillon

On trouve dans les hadices différentes mentions de questionnements à propos des bienfaits. Dans les *Vertus des actes charitables (Fazaile sadaqat)* il est fait mention d'un hadice de Tirmidhi rapporté par Ibn Mas'oud رضي الله عنه :

لَا تَزُولُ قَدَمُ ابْنِ آدَمَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ مِنْ عِنْدِ رَبِّهِ عَزَّ وَجَلَّ، حَتَّى يَسْأَلَهُ عَنْ خَمْسٍ

« Le fils de Adam ne pourra bouger d'un pas dans la cour de Son Seigneur sans qu'il soit questionné à propos de 5 choses :

1. عَنْ عُمْرِهِ فِيمَا أَفْنَاهُ

Comment il a passé sa vie. Cette question renferme tous les bienfaits : le corps, la santé, la vue, l'ouïe, la capacité de s'exprimer, les mains, les pieds, le fonctionnement du cœur, la capacité de raisonner. Allâh ﷻ le questionnera au sujet de l'utilisation de toutes ces capacités.

2. وَعَنْ شَبَابِهِ فِيمَا أَبْلَاهُ

Comment il a passé sa jeunesse. Allâh ﷻ le questionnera au sujet de la période d'adolescence puisque c'est à cette période de la vie que l'Homme peut jouir pleinement de ses facultés.

3. وَعَنْ مَالِهِ مِنْ أَيْنَ اكْتَسَبَهُ

Comment il acquit ses biens.

4. وَفِيمَا أَنْفَقَهُ

Et où les a-t-il dépensés

5. وَمَاذَا عَمِلَ فِيمَا عَلِمَ

a-t-il agi en fonction de sa connaissance. »

Ces questions ne sont qu'un échantillon de ce qui pourrait être demandé. Cela ne signifie pas qu'on nous posera uniquement ces cinq questions. On pourrait être questionné à propos de tous les bienfaits. Par conséquent, on doit avoir à l'esprit qu'on pourrait être questionné sur notre façon de marcher, sur nos paroles, sur nos relations avec les autres. Nous devons nous efforcer de mener notre vie en conformité aux directives divines et loin de tout ce qui pourrait attirer Son courroux, en nous accrochant aux obligations et en délaissant les interdits, en restant ferme et constant dans les bonnes œuvres. C'est à propos de cela qu'on sera questionné, sans espérer pouvoir renier quoi que ce soit de nos actions, puisque des témoins crédibles seront aussi présents.

Maintenant, certainement on se pose la question de savoir comment assumer une telle responsabilité, et passer sa vie en totale conformité avec la volonté et les directives d'Allâh ﷻ.

Allâh ﷻ dévoile donc dans le verset suivant, une méthode permettant d'atteindre cette fin :

إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ

« C'est Toi Seul que nous adorons et c'est à Toi Seul que nous implorons secours ».

Adorer, c'est obéir avec amour. C'est à Toi Seul que nous vouons adoration et Obéissance absolue, c'est Toi que nous considérons comme Le Seul à mériter la totale obéissance.

L'obéissance envers les créatures est conditionnée par la conformité aux directives divines.

لا طاعة لمخلوق في معصية الخالق

Allâh ﷻ a ordonné d'être bienfaisant à l'égard des parents. Mais si ces derniers ordonnent de briser les ordres divins, ce principe n'est plus valable et on ne doit plus s'y fier. Ainsi, on ne doit pas se laisser piéger et continuer à obéir à ses parents en désobéissant Allâh ﷻ.

Il y avait un Sahabi nommé Sa'ad ibn Abi Waqqas رضي الله عنه. Il fait partie des عشرة مبشرة (les 10 compagnons à qui le paradis a été promis d'un seul trait dans ce monde même). Lorsqu'il a accepté l'Islam, sa maman lui a ordonné de revenir sur sa décision et de rejeter la nouvelle religion. Elle est allée jusqu'à le menacer de ne plus rien manger et de faire donc une grève de faim jusqu'à ce qu'il décide de revenir à ses anciennes convictions.

Sa'ad رضي الله عنه s'est rendu auprès du Prophète ﷺ en se plaignant de la situation.

Allâh ﷻ révéla alors le verset suivant :

وَإِنْ جُهِدَاكَ عَلَىٰ أَنْ تُشْرِكَ بِي مَا لَيْسَ لَكَ بِهِ عِلْمٌ فَلَا تُطِعْهُمَا ۖ وَصَاحِبُهُمَا فِي الدُّنْيَا مَعْرُوفًا ۖ

Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas ; mais reste avec eux ici-bas de façon convenable (s31 v15)

« La bienveillance envers les parents est acte de piété, sauf s'ils invitent à associer quelqu'un d'autre à Allâh ﷻ ».

L'Islam a clarifié un principe :

لا طاعة لمخلوق في معصية الخالق

« Il n'y a pas à obéir aux créatures si cela engendre la désobéissance d'Allâh » (Tabrâni)

Une personne ne mérite obéissance que seulement si elle n'enfreint pas les ordres d'Allâh ﷻ

Obéissance divine ou obéissance à son ego

إنّما الطّاعة في المعروف

« L'obéissance se fait dans les bonnes œuvres ». (Boukhâri)

Les personnes auxquelles Allâh ﷻ nous a ordonné de leur obéir ne le seront que si elles ordonnent le bien. Il nous est interdit de leur obéir dans le péché.

En formulant إِيَّاكَ نَعْبُدُ, on promet à Allâh ﷻ de donner la priorité à Son obéissance.

Cette sourate est lue dans la Salâh.

Au moment d'attester cela dans la Salâh, sommes-nous vraiment en train d'honorer notre parole et obéir Allâh ﷻ ou de donner à autrui priorité sur Allâh ﷻ. Sommes-nous en train de vivre une vie en conformité avec les directives divines, dans Son obéissance ou plutôt dans l'obéissance de notre ego. Sommes-nous en train d'obéir à nos enfants, à notre cercle d'ami au détriment de l'obéissance à Allâh ﷻ ?

Ne sommes-nous pas en train de faire une fausse promesse et une fausse attestation d'adorer uniquement Allah ﷻ dans la Salah ?

Le remède est dans le fait de se cramponner à l'obéissance d'Allâh ﷻ, en lui donnant la priorité sur tout autre obéissance, que celle-ci soit en conformité ou à l'encontre de nos envies. Les sahabas رضي الله عنهم ont manifesté et attesté leur pleine volonté à obéir à Allâh ﷻ quelque

soit les circonstances, avec l'attestation de leur foi et la récitation de لا إله إلا الله

L'abandon de la boisson alcoolisée

La boisson alcoolisée produit un tel effet et une telle addiction chez son consommateur, qu'il est très difficile de s'en défaire.

On retrouve d'autres types d'addictions de nos jours, telles que la cigarette, la drogue ou autres. On a beau expliquer la gravité de leur consommation, les consommateurs ne sont pas prêts à les abandonner.

La boisson alcoolisée produit aussi des effets dévastateurs. Qu'Allâh ﷻ nous en protège. Et il est très difficile de se défaire de sa consommation.

Il est écrit que dans certains pays (notamment les Etats-Unis), dans les années 1922, on a tenté de mettre en place une loi interdisant la consommation de boissons alcoolisées après que les intellectuels ainsi que les autorités se sont aperçus de ses effets néfastes.

En effet, une majorité d'accidents et de faits divers avaient un lien avec la consommation d'alcool. Pour faire appliquer et respecter cette loi, des policiers et des hommes de loi ont été déployés, les usines ont été fermées. Mais malgré cela, l'habitude de sa consommation n'a pu être éradiquée. Les gens ont commencé à fabriquer leur propre boisson dans leur maison. Auparavant, la fabrication était tout de même limitée aux usines, or dorénavant elles devenaient présentes au sein des maisons. Alors imaginez les dégâts. Bien sûr on ne buvait pas en public, mais sa consommation se faisait toujours à l'intérieur des maisons, de façon discrète et cachée. Qui pourrait vérifier ce qui se passe dans la discrétion ?

Il est très simple de manifester sa piété en prononçant des paroles tels نعوذ بالله (nous nous mettons sous la protection d'Allah ﷻ) entre amis. Mais se protéger dans l'intimité est autre chose et moins évident.
Bref ! La loi a essuyé un échec et a fini par être abrogée.

Les Arabes étaient des accros de la boisson alcoolisée, et cela depuis des siècles. Leur amour à son égard était tel qu'ils en avaient énuméré plus ou moins 200 qualificatifs. Chaque type de vin avait une appellation différente. Si celui-ci était mélangé à de l'eau, son appellation était autre. Celui qui était bu le matin avait une appellation différente de celui bu le soir.
C'est à leur sujet que lorsque le premier verset correspondant à la première étape de l'interdiction des boissons alcoolisées fut révélé :

يَسْأَلُونَكَ عَنِ الْخَمْرِ وَالْمَيْسِرِ ۖ قُلْ فِيهِمَا إِثْمٌ كَبِيرٌ وَمَنْفَعَةٌ لِلنَّاسِ وَإِثْمُهُمَا أَكْبَرُ مِنْ نَفْعِهِمَا ۚ

« Ils t'interrogent sur le vin et les jeux de hasard. Dis : dans les 2 il y a un grand péché et quelques avantages pour les gens. Mais dans les 2, le péché est plus grand que l'utilité. »
(s2 v219)

et pas encore l'interdiction absolue, certains parmi les plus doués des Sahabas abandonnèrent sa consommation.
N'en parlons pas lorsque l'interdiction totale de la consommation fut révélée :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا إِنَّمَا الْخَمْرُ وَالْمَيْسِرُ وَالْأَنْصَابُ وَالْأَزْلُمُ رِجْسٌ مِّنْ عَمَلِ الشَّيْطَانِ فَاجْتَنِبُوهُ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ

« Ô les croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous-en, afin que vous réussissiez ».
(s57, v90)

L'interdiction des boissons alcoolisées

Imaginez la scène ! Il est fait mention dans une narration de Boukhâri rapportée par Anas رضي الله عنه : « j'étais chez mon petit père Abou Talhah رضي الله عنه, dans une assemblée de ses amis où le vin coulait à flots. J'étais chargé de leur servir le vin (étant petit en âge, il m'incombait de le faire). Tout à coup un appel de fit entendre :

إِن الْخَمْرُ قَدْ حُرِّمَتْ

« Soyez attentif ! Le vin est désormais interdit à la consommation ».

Les gens présents m'ont chargé de bien écouter ce qui se disait. Je suis sorti de la maison afin de bien entendre l'appel. »

À l'époque, il n'y avait pas de micro ni de haut-parleur. On partait dans chaque rue et ruelle et on lançait de cette façon un appel.

« Je suis revenu donc à eux leur annonçant l'interdiction de la consommation du vin. Celui qui avait le verre dans sa main, l'a gardé comme tel. Celui qui l'avait déjà approché de sa bouche,

ne laissa pas une goutte supplémentaire y pénétrer et cracha ce qui était déjà dans la bouche. Toutes les réserves furent détruites, le vin coulait dans les ruelles de Madînah comme des rivières.

Quelqu'un vous observe

Qui était présent à ce moment pour les contrôler ? Une police ? Une agence secrète ? Un gardien ? Personne ! Si ce n'était la crainte d'Allâh ﷻ qui habitait leur cœur.

وَأَمَّا مَنْ خَافَ مَقَامَ رَبِّهِ ، وَنَهَى النَّفْسَ عَنِ الْهَوَىٰ فَإِنَّ الْجَنَّةَ هِيَ الْمَأْوَىٰ

Et pour celui qui aura redouté de comparaître devant son Seigneur, et préservé son âme de la passion, le Paradis sera alors son refuge. (s79 v.40-41)

Allâh ﷻ énonce un principe dans le Qur-ane. Il suffit d'animer son cœur de la crainte divine afin de faciliter la pratique des directives divines.

Avoir à l'esprit à chaque instant qu'Allâh ﷻ me regarde, qu'Il veille sur chacun de mes actes et paroles, que rien d'échappe à Sa science et que j'aurais à me présenter à lui pour rendre des comptes sur ma vie. Celui qui craint cette réalité et arrive à la garder présente à son esprit, et par conséquent maîtrise son ego pervers, aura le paradis comme récompense. Et c'est ce que possédaient les compagnons. Il n'y avait ni police pour les surveiller ni autre institution, malgré cela ils étaient tous sur une vie de pratique.

L'adultère, avoir des relations extra conjugales, était une pratique très répandue, même à cette époque. Un des compagnons avait une relation de ce genre avec une femme avant de devenir croyant. Il embrassa l'islam et émigra vers Madînah. Une fois, alors qu'il était de passage à Makkah, il rencontra cette femme qui l'invita à commettre l'adultère. Le compagnon répondit par la négative, argumentant que l'islam ne le permet pas. La femme a commencé à faire usage de ruse en mettant en avant son amour, qu'elle ne pouvait plus vivre sans lui. Après l'avoir écouté, le compagnon répondit qu'il allait questionner le Prophète ﷺ à ce sujet. Et que, s'il lui était possible de se marier à elle (malgré sa croyance et ses mauvaises pratiques), il le ferait, sinon, tout s'arrêterait ici.

Arrivé à Madînah, il relata au Prophète ﷺ tout son récit. Le Prophète ﷺ garda le silence, jusqu'à qu'Allâh ﷻ révèle le verset suivant :

الرَّانِي لَا يَنْكِحُ إِلَّا زَانِيَةً أَوْ مُشْرِكَةً وَالزَّانِيَةُ لَا يَنْكِحُهَا إِلَّا زَانٍ أَوْ مُشْرِكٌ وَحُرِّمَ ذَلِكَ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ

Le fornicateur n'épousera qu'une fornicatrice ou une associatrice. Et la fornicatrice ne sera épousée que par un fornicateur ou un associateur ; et cela a été interdit aux croyants.

(s24 v3)

Le Prophète ﷺ lui récita le verset et sans aucune hésitation ni objection, le compagnon fit connaître immédiatement à la femme qu'il n'était pas possible pour lui de se joindre à elle-même par le *Nikah*. (Tirmidhi)

Purifiez-moi

S'il arrivait à un compagnon de commettre un mal ou un péché, il ne pouvait trouver tranquillité sans se racheter et se faire purifier.

Une fois, une femme s'est présentée au prophète ﷺ et déclara : « Ô prophète d'Allâh ! J'ai commis l'adultère. Purifiez-moi. Le Prophète ﷺ a tourné son visage d'elle. La femme s'est présentée de l'autre côté afin de répéter sa sollicitation. Le Prophète ﷺ tourna son visage. Elle revint une troisième fois du côté du prophète ﷺ et il répéta son geste. À la quatrième fois, le prophète ﷺ s'exclama : « Vous entendez ce qu'elle est en train de dire ? ». La femme répliqua : « J'attends même un enfant de cette relation interdite ». Le Prophète ﷺ dit alors : « La sentence ne pourra s'appliquer tant que l'enfant ne vient pas au monde ».

C'était une femme mariée, donc sa sentence était la lapidation. Mais l'enfant n'était pas coupable, lui, même s'il était né d'une relation prohibée. Par conséquent, la sentence ne pouvait être appliquée tant que la femme portait l'enfant, tout comme après sa naissance tant qu'il aurait eu besoin du sein maternel.

La femme partit, mit au monde le bébé, et se présenta au Prophète ﷺ deux ans après la naissance, avec le bébé et dans sa main un morceau de pain. Évidemment, la période de l'allaitement était terminée et elle voulut montrer au Prophète ﷺ que l'enfant maintenant pouvait maintenant manger et n'avait plus besoin de sa maman pour se nourrir.

(Mouslim en substance)

Dites-moi ! Combien de temps s'est écoulé entre son aveu et cette scène ? Environ trois années. Il n'y avait pas de plainte enregistrée à son nom, ni une archive dans laquelle son crime avait été enregistré. Malgré cela, elle s'est présentée de son propre gré au Prophète ﷺ après une longue période de 3 années.

En général, sous le feu des émotions on fait et dit des choses, mais quelque temps après cet enthousiasme disparaît. Ici, on parle de 3 ans et elle revient d'elle-même auprès du Prophète ﷺ.

Bref, le Prophète ﷺ a appliqué la sentence et la femme quitta ce monde de cette manière.

Le prophète ﷺ accompli sa Salâh de Djanazah. Oumar ﷓ reprit alors le prophète ﷺ : Ô Prophète d'Allâh ! Elle a commis l'adultère et vous officiez sa Salâh de Djanazah ?

Et le Prophète ﷺ de répondre : « Elle a fait un tel repentir que si on le répartissait sur les habitants de Madînah, cela aurait suffi pour les pardonner tous ».

C'est cet état d'esprit qui doit nous animer. Je dois me présenter à la cour d'Allâh ﷻ et répondre aux questions sur ma vie.

إِيَّاكَ نَعْبُدُ

J'ai donc à obéir à Allâh ﷻ, vivre ma vie en conformité avec Ses directives. C'est la seule façon de remédier à la comparution de ce jour. Tant que cet état d'esprit n'anime pas notre quotidien, l'affaire de l'au-delà restera difficile.

Le grand problème : l'abondance des péchés

De nos jours malheureusement cette pensée de l'au-delà a déserté notre esprit, ce qui engendre l'abondance des péchés et l'inconscience.

À l'époque des sahabas, même un enfant n'osait pas désobéir Allâh ﷻ.

Pour arriver à cet état et pouvoir abandonner les péchés, il est impératif d'ancrer la pensée de la vie future dans l'esprit. Ces premiers versets mettent l'accent sur cela et surtout sur le fait que chacun aura des comptes à rendre auprès d'Allâh ﷻ. On se doit donc d'adorer uniquement Allâh ﷻ

إِيَّاكَ نَعْبُدُ

Rien ne primera sur Son obéissance, ni notre instinct, ni celui d'autrui. Ô Allâh ! Tu es Celui qui mérite pleine obéissance.

C'est Toi Seul que nous implorons secours

Comment pouvoir atteindre cette attitude ?

Allâh ﷻ montre la voie :

وإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ

« C'est Toi Seul que nous implorons secours »

Allâh ﷻ nous dévoile la solution et la manière d'enlever les obstacles qui vont se dresser sur notre cheminement vers Lui et Son adoration.

Les gens se plaignent aujourd'hui de leur difficulté de pratiquer la Shari'ah.

Avons-nous déjà demandé à Allâh ﷻ Son aide ? « La situation actuelle ainsi que l'environnement sont défavorables à la bonne pratique religieuse, Ô Allâh ! Aide-moi. »

On doit demander à Allâh ﷻ Son aide. C'est bien Lui qui pourra nous aider.

Docteur Abdoul Haï Arifi رحمه الله disait : « Le jour de la rétribution, Allâh ﷻ questionnera l'Homme : "pourquoi as-tu commis tel péché ? » Le serviteur répondra : « Allâh ! Tu m'avais donné existence à une époque de péchés, et s'en préserver était chose difficile. »

Allâh ﷻ le reprendra : "Tu n'avais pas lu Mon livre" :

إِنَّ اللَّهَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ

Allâh est Omnipotent (s2 v20)

"M'as-tu ne serait-ce une fois invoquer : « Ô Allâh ! Je n'arrive pas à me protéger des péchés, aide-moi donc, et enlève les obstacles qui m'empêchent de T'obéir. »

Certainement, on n'a jamais, nous aussi, invoqué Allâh ﷻ à ce sujet.

Il nous faut, pour cela, formuler la ferme intention d'appliquer les directives divines et de faire tout notre possible, dès aujourd'hui, pour atteindre cet objectif. Bien sûr, sans oublier d'invoquer Allâh ﷻ pour nous faciliter la tâche.

À qui doit-on vouer obéissance absolue ?

Adorer signifie servitude. Cela revient à dire qu'on doit donner la priorité à l'obéissance à Allâh ﷻ. On doit aussi obéir aux autres en raison de l'ordre d'Allâh ﷻ de le faire. Par conséquent, si l'obéissance à ces derniers part en opposition à celle d'Allâh ﷻ, elle ne doit pas être appliquée. Car leur obéissance n'est pas une obligation en soi mais ne l'est qu'en raison de l'ordre d'Allâh ﷻ. Comment alors concevoir de les obéir en désobéissant à Allâh ﷻ ?

لا طاعة لمخلوق في معصية الخالق

« Pas d'obéissance aux créatures dans ce qui déplaît à Allâh ».

إنما الطاعة في المعروف

« L'obéissance se fait dans les bonnes choses ».

Ainsi, l'obéissance à ceux à qui Allâh ﷻ a ordonné d'obéir est conditionnée par les actions permises. Dans ce qui ne l'est pas, ils ne seront pas suivis.

Si on arrive à ancrer cette notion de إياك نعبد dans notre cœur, c'est à dire de donner la priorité à l'ordre d'Allâh ﷻ sur tout autre chose, vivre en conformité avec les directives divines deviendra facile et par conséquent, les comptes devant la cour divine aussi.

لكل داء دواء

وإياك نستعين

Obéir à Allâh ﷻ est une obligation. Allâh ﷻ dévoile comment éloigner les obstacles à la mise en pratique de cet impératif : invoquer l'aide d'Allâh ﷻ :

« Ô Allâh ! Tu nous as commandé et on doit T'obéir. Mais nous sommes pris par des contraintes, venant quelques fois de nos proches, de nos amis, de notre famille, de nos enfants, de notre conjoint, ou encore de notre entourage et de notre société. Tu es Le Seul à pouvoir écarter de nous ces gênes. »

En résumé Allâh ﷻ nous montre la méthode qui nous permet de surmonter les difficultés dans notre cheminement vers Lui et dans nos adorations.

On se pose des questions par rapport à cela aujourd'hui, par rapport à la situation dans laquelle on vit. Comment faire du commerce en restant fidèle aux directives divines, ou encore

comment travailler tout simplement ? Ou encore comment vivre en conformité avec les prescriptions d'Allâh ﷻ, alors qu'on trouve des obstacles à chaque coin de rue ?
La solution (première) est d'invoquer Allâh ﷻ. Ô Allâh ! Facilite-moi Ton Obéissance.

Pourquoi ne m'as-tu pas demandé ?

Précédemment, on a vu une parole du docteur Abdoul Hay رحمه الله. Le jour du Quiyamah, Allâh ﷻ nous questionnera : « Pourquoi as-tu commis tel péché ? Je t'avais ordonné telle chose, pourquoi donc tu ne l'as pas exécutée ? ». On va alors répondre : « Ô Allâh ! Cela était pour moi très difficile, tout était défavorable à la pratique ».

Et Allâh ﷻ nous reprendra : « effectivement il y avait des obstacles, mais as-tu pensé à M'invoquer ? Tu disais que ta conviction était sur le fait qu'Allâh ﷻ est capable de tout, malgré cela tu ne M'as pas sollicité. Si tu Me l'avais demandé, certainement J'aurais éliminé cet obstacle ».

C'est donc une méthode très efficace pour pouvoir obéir à Allâh ﷻ.

Une pratique expérimentée

Cheikh Thanwi رحمه الله disait : « Si quelqu'un éprouve de la difficulté à obéir à Allâh ﷻ, qu'il invoque Allâh ﷻ pendant 40 jours avec un cœur sincère, Allâh ﷻ va lui faciliter la tâche ».

C'est donc une explication du verset

إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ

Se tourner vers Allâh ﷻ pour Lui demander d'éliminer tout obstacle qui nous empêche de cheminer vers Lui.

Demander chaque chose à Allâh ﷻ

Avoir le soutien d'Allâh ﷻ consiste aussi à Lui implorer tous nos besoins.

Le Prophète ﷺ nous a enseigné comment implorer Allâh ﷻ. Il nous a enseigné diverses invocations, avec des formules extraordinaires dont on ne pourrait imaginer de meilleures et qui nous laisseraient stupéfaits.

Il suffit de regarder l'ouvrage الحزب الأعظم et de lire la traduction des invocations mentionnées. On verra à quel point le Prophète ﷺ nous a enseigné des invocations magnifiques. Seul un prophète peut invoquer avec de telles formules. Il nous a enseigné comment demander à Allâh ﷻ de combler nos besoins.

On pourrait comparer ces invocations à un formulaire de demande d'aide de la part du gouvernement. Par exemple, le gouvernement lance un programme d'assistance aux agriculteurs. Pour cela il va imprimer et distribuer aux personnes concernées un formulaire. Le formulaire est une demande d'aide au gouvernement. Tout y est inscrit, c'est un modèle type agréé.

L'agriculteur n'a donc pas besoin de faire une demande à part. Il a le formulaire qu'il lui suffit de compléter.

De même, Allâh ﷻ nous a enseigné à travers les invocations du Prophète ﷺ ce qu'on doit Lui demander et comment le faire.

L'invocation, un formulaire magique et oublié

Les invocations sont à l'image donc des formulaires qu'il nous reste à remplir et à présenter à Allâh ﷻ. C'est pour cette raison qu'il est important d'invoquer Allâh ﷻ à travers ces invocations. Les mots employés par le Prophète ﷺ sont singuliers, magnifiques et au-dessus de la faculté humaine. Ils ne font en réalité que renforcer la conviction en la prophétie de Mouhammad ﷺ. Seul un prophète peut implorer avec de telles formulations. Allâh ﷻ a dévoilé à Son Prophète ﷺ les mots avec lesquels L'invoquer. Ils sont des formulaires venant de la part d'Allâh ﷻ, à qui on doit les retourner.

Les invocations (Dou'as) : la meilleure façon de développer sa relation avec Allâh ﷻ

Demander à Allâh ﷻ ce dont on a besoin est une façon très efficace de renforcer son lien avec Allâh ﷻ. Les soufis ont pour habitude d'enseigner divers exercices spirituels et qui requièrent un certain volume d'efforts afin de développer cette liaison avec Allâh ﷻ. Et une des façons les plus faciles réside dans le fait de demander à Allâh ﷻ tout ce dont on a besoin, de dialoguer constamment avec Allâh ﷻ : « Ô Allâh ! Il y a panne d'électricité, et il fait très chaud. Fais-nous parvenir de la fraîcheur ».

Il faut donc apprendre à parler avec Allâh ﷻ, constamment.

C'est un moyen très efficace de créer son lien avec Allâh ﷻ, de le développer et de le raffermir. Garder un contact discret avec Allâh ﷻ (en lui exposant ses demandes, même au fond de son cœur). Le Prophète ﷺ nous a enseigné de telles invocations à formuler à différents moments : l'acceptation de l'une d'elles suffirait à notre succès.

Par exemple, le dou'a en entrant à la masjid :

بِسْمِ اللَّهِ وَالصَّلَاةِ وَالسَّلَامِ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ اللَّهُمَّ افْتَحْ لِي أَبْوَابَ رَحْمَتِكَ

Au nom d'Allâh, que la bénédiction et la paix d'Allâh soient sur le Messager d'Allah.

O Allâh ! ouvre-moi les portes de Ta Miséricorde. (An Nassai)

Après avoir débuté par le nom d'Allâh ﷻ et envoyé les salutations sur le prophète ﷺ, on

invoque Allâh ﷻ d'ouvrir sur nous les portes de Sa Miséricorde.

Une seule des invocations peut suffire au succès et au bonheur.

En résumé, Allâh ﷻ veut nous transmettre un message important à travers ce verset : implore-Moi et demande-Moi tout ce dont tu as besoin, sans exception.

Dans un hadice de Abou Ya'la, il est mentionné comme suit : « Invoquez Allâh, même si c'est pour un lacet brisé ».

Même pour un lacet brisé, le Prophète ﷺ nous enseigne de demander à Allâh ﷻ. Vous imaginez ! En réalité, il veut nous enseigner de toujours nous tourner vers Allâh ﷻ et Lui exposer même les plus petites de nos nécessités.

Ce n'est pas la valeur ni le volume de la chose qui importe mais à Qui on le demande. Notre demande doit être présentée à Allâh ﷻ et à personne d'autre. Une fois cet état esprit de toujours demander à Allâh ﷻ de satisfaire nos besoins inscrit dans notre cœur, et ce quelque soit le besoin, grand ou petit, vous découvrirez le plaisir de la relation avec Allâh ﷻ.

Notre invocation doit être de sorte que le cœur soit entièrement tourné vers Allâh ﷻ.

Il est cité dans un hadice de Tirmidhi :

الدعاء مخ العبادة

« L'invocation constitue le cerveau (l'âme) des adorations ».

C'est à dire que la concentration et la présence voulue dans les adorations est aussi celle sollicitée dans les invocations.

Les invocations constituent aussi une adoration à part entière comme il est évoqué dans un hadice de Tirmidhi :

الدعاء هو العبادة

Allâh ﷻ déclare dans le Qour'ane :

ادْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ ؕ

« Invoquez-moi, je vous répondrai ».

إِنَّ الَّذِينَ يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِي سَيَدْخُلُونَ جَهَنَّمَ دَاخِرِينَ

Ceux qui, par orgueil, refusent de M'adorer (de M'invoquer) entreront dans l'enfer, humiliés.
(s.60, v.40)

Allâh ﷻ qualifie nos invocations et l'exposition de nos besoins à Sa cour d'adoration. Nous profitons de la circonstance en Le sollicitant par rapport à nos nécessités tout en recevant des récompenses. On mange des dates et on en reçoit les récompenses.

Une mauvaise compréhension

Certaines personnes ont une mauvaise compréhension du statut des dou'as. Ils ne considèrent pas les dou'as comme une adoration à part entière. Ils pensent plus nécessaire et utile d'accomplir une Salâh, lire le Qur'ane, faire quelques Tasbihs que de faire des invocations. Alors que les invocations font parties des adorations. Elles en constituent une forme enseignée par Allâh ﷻ, afin de créer et développer un lien avec Lui. À force d'invoquer Allâh ﷻ à longueur de journée, la relation avec Lui va s'intensifier. Et c'est donc à partir de

إِيَّاكَ نَسْتَعِينُ

N'as-tu pas autre chose à faire ?

Il est rapporté dans un hadice cité par Tirmidhi :

مَنْ لَمْ يَسْأَلِ اللَّهَ يَغْضَبْ عَلَيْهِ

« Allâh se met en colère contre celui qui ne L'invoque pas ».

Dans ce monde, si on sollicite la générosité d'une personne, certainement, elle va nous combler. Si on repart une seconde fois, elle va agir de même. Une troisième, une quatrième, voire une cinquième fois, elle va faire preuve de largesse. Mais un moment elle va se lasser et vous dira brutalement : « Que t'arrive-t-il, lâche-moi, tu n'as pas autre chose à faire ? ». Telle serait l'attitude de la personne même la plus généreuse dans ce monde. Mais en ce qui concerne Allâh ﷻ, il en va tout autrement. On peut Lui demander des milliers de fois, cela ne fera que Le satisfaire, puisque le dou'a fait partie des adorations.

Sous la merci de la faveur divine

Allâh ﷻ déclare dans le Qur'ane :

وَإِذَا سَأَلَكَ عِبَادِي عَنِّي فَإِنِّي قَرِيبٌ ۖ أُجِيبُ دَعْوَةَ الدَّاعِ إِذَا دَعَانِ ۗ

« Quand Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet, Je suis tout proche ».

La tournure de ce verset est magnifique.

À d'autres endroits, les formulations sont différentes :

يَسْأَلُونَكَ... قُلْ

« Ils te questionnent (au sujet de...), réponds leur... ».

Mais, ici, c'est tout autre chose.

« Quand Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet »... Allâh ﷻ répond directement, sans passer par le biais de Son prophète ﷺ. Il n'a pas dit à Son prophète de répondre, mais Il a pris soin Lui-même de le faire.

فإني قريب

« Je suis tout proche ».

أجيب دعوة الداع إذا دعان

« Je réponds à l'appel de celui qui M'invoque ».

Ce qui insinue que la meilleure façon de s'approcher d'Allâh ﷻ est de passer par

إياك نستعين

Invoquer Allâh ﷻ uniquement.

Une des particularités des dou'as réside dans le fait de ressentir un apaisement et un soulagement dans le cœur après s'être confié à Allâh ﷻ pour une souffrance, ou une autre gêne quelconque. Bien sûr, à condition que ce dou'a soit fait avec sincérité et présence d'esprit. Le cœur devient léger, semblable à une plaie traitée.

En réalité, on a la chance d'avoir Allâh ﷻ comme divinité, un Généreux qui nous ordonne de L'invoquer et se met en colère si on ne le fait pas. Maintenant, si malgré cela on ne le fait pas, cela n'est que le reflet de notre indifférence.

De surcroît, plus on va le faire, plus notre lien avec Lui va se solidifier. Il existe diverses méthodes pour développer ce lien. Des efforts sont faits pour cela, à travers les adorations, le jeûne durant les journées, les Salâh nocturnes et encore bien d'autres choses.

Allâh ﷻ évoque ici un moyen très simple, à travers les invocations. C'est vraiment Sa Miséricorde Infinie de nous accorder ce privilège par une si simple action.

Soyez les mendiants à la cour divine

En vérité, Allâh ﷻ nous enseigne à travers إياك نستعين, de devenir des mendiants à la cour divine, de Lui présenter tous nos besoins.

Certains nécessiteux se plaignent de ne pas avoir même un récipient pour pouvoir mendier. Cheikh Thanwi رحمه الله répond : « Demandez aussi ce récipient à Allâh ﷻ ». Le prophète ﷺ nous a enseigné de demander même un lacet à Allâh ﷻ. Quoi de plus banal à demander ?

En résumé, Allâh ﷻ nous accorde à travers إياك نستعين un remède tel que non seulement il

permet d'accroître sa relation avec Allâh ﷻ, mais en plus il permet satisfaire nos besoins. Garder son cœur en dialogue permanent avec Allâh ﷻ, du fond de son cœur, sans même prononcer un seul mot de la bouche. Ô Allâh ! Accorde-moi telle ou telle chose.

On sort de chez soi, on demande à Allâh ﷻ : « Ô Allâh, je n'ai pas de transport, accorde m'en un ». IL vous en accordera un.

« Ô Allâh fais-moi atteindre mon objectif pour lequel je suis sorti ! ». Allâh ﷻ le réalisera avec facilité.

Fais-moi parvenir là où je dois aller avec bien-être ! Allâh ﷻ vous y emmènera.

Vraiment, quel Généreux !

On se doit de remercier Allâh ﷻ et se montrer reconnaissant à Son égard pour chacun des bienfaits accordés après les Lui avoir demandé.

On a demandé un transport et puis on l'a eu : il faut remercier Allâh ﷻ sur cela. Mais malheureusement, on L'oublie comme si on ne L'avait jamais invoqué une fois nos besoins comblés. Et on se met à Le solliciter pour autre chose, sans même Le remercier pour le bienfait précédent. Dans notre relation avec autrui, on pense d'abord à remercier la personne qui nous a procuré un bien. Pourquoi ne pense-t-on pas à le faire avec Allâh ﷻ ?

Allâh ﷻ déclare Lui-même :

لَئِنْ شَكَرْتُمْ لَأَزِيدَنَّكُمْ

« Si vous êtes reconnaissants, j'augmenterai certainement (Mes bienfaits) pour vous ».
(s.14 v.7)

On agit avec Allâh ﷻ par intérêt. Une fois nos besoins comblés, on ne pense même pas à Le remercier et on se met à demander autre chose. Mais Allâh ﷻ est Si Généreux que malgré cette ingratitude, IL continue à nous combler.

Croyez-vous que quelqu'un d'autre agirait ainsi ?

Essayer de le faire avec une personne. Demandez-lui quelque chose. Puis une fois qu'il nous l'a accordé, sans même lui dire merci, on se met à demander autre chose. Que va-t-il dire d'après vous ? « Tu n'as même pas été capable de dire un merci la première fois »...

Mais Allâh ﷻ, agit autrement. IL nous a comblé des milliers de fois, et on n'a même pas été capable de se montrer reconnaissant. Malgré cela, IL continue sans cesse à exaucer nos souhaits, sans même une réprimande de Sa part !

Mais en réalité, Allâh ﷻ attend de nous une reconnaissance pour ces dons. Cela sera un moyen de redevance et en échange, IL accordera Sa Satisfaction et nous donnera davantage.

إِيَّاكَ نَسْتَعِينُ

Bref ! Allâh ﷻ nous a accordé une telle solution : on L'invoque, et notre relation avec Lui se fortifie.

Demandez, et ce n'est même pas la peine de prendre quoique ce soit comme intermédiaire. Oui, on peut solliciter les amis d'Allâh ﷻ pour une invocation. Mais on doit s'y mettre soi-même à tel point que toutes nos demandes, sans exception, soient présentées à Lui et IL se fera un plaisir de nous combler en fonction de notre conviction en Lui.

Une pratique de Cheikh Thanwi رحمه الله

Cheikh Thanwi رحمه الله disait : « Lorsqu'une personne se présente à moi, immédiatement je me tourne vers Allâh ﷻ, dialoguant avec Lui au fond de moi-même. Je L'implore : "Ô Allâh ! Un de Tes serviteurs est venu à moi. C'est Toi qui l'as envoyé. Prends-moi comme intermédiaire pour pouvoir répondre à ses besoins. S'il est venu pour un conseil ou une concertation, que je lui donne la bonne concertation, s'il est venu pour un dou'a, que je puisse la formuler (correctement) pour lui". Bref ! Avant même qu'il m'expose sa demande, je me tourne vers Allâh ﷻ ».

Si nous allons adopter cette attitude, Allâh ﷻ va sans aucun doute satisfaire nos besoins.

L'adoration exclusive d'Allâh ﷻ

La troisième explication de

إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ

est de se vouer l'adoration à Allâh ﷻ de façon exclusive, de dédier les actes d'adorations telles que les prosternations, les roukou' (génuflexions), les Salahs, les positions debout avec les mains croisées (avec intention de culte)... à Allâh ﷻ Seul. Toutes les formes d'adorations doivent être réservées à Allâh ﷻ, et à personne d'autre.

Nous avons attesté la formule de foi :

أَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ

« Allâh est La Seule divinité ».

Nul ne mérite donc adoration en dehors de Lui, quelle qu'en soit la forme.

Certains se rendent sur les tombeaux de saintes personnalités pour se prosterner, argumentant adorer Allâh ﷻ en prenant ces Saints comme un intermédiaire pour pouvoir se rapprocher de Lui. Les polythéistes de Makkah disaient la même chose, pour justifier leur idolâtrie :

مَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَا إِلَى اللَّهِ زُلْفَى

« Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent d'avantage d'Allâh » (s.39 v.3)

L'objet de l'adoration a changé, certes, mais les raisons restent les mêmes, alors que la prosternation est exclusive à Allâh ﷻ. Il en est de même pour chaque forme d'adoration, qu'elle soit physique ou verbale.

N'adorer que Toi et ne demander secours qu'à Toi

Nous déclarons demander à Allâh ﷻ, mais notre quotidien témoigne du contraire.

Malades, nous avons immédiatement recours au médecin. Nous avons besoin de bâtir une maison, nous avons recours immédiatement à un ingénieur.

Ce monde est un monde de cause à effet. Ces choses représentent des moyens mis à disposition qu'Allâh ﷻ a permis, voire même ordonné de faire usage. Mais dans leur utilisation, le regard doit être toujours tourné vers Allâh ﷻ, Celui qui en réalité permet ces moyens de produire leur effet. Ces moyens ne sont en aucune façon autonomes.

Produire ou pas un effet

Un grand médecin, expérimenté, réputé dans son domaine, qui a consacré sa vie à la médecine et a même été responsable de diverses associations avait dit une fois :

« Mon expérience m'a enseigné ceci : lorsque le médicament pénètre le corps d'un patient, il demande à Allâh ﷻ : « puis-je produire un effet ou pas ? ». S'il a l'autorisation, il produit l'effet voulu sinon, non ».

Le docteur continue : « Je me suis rendu compte que j'ai prescrit un même médicament à deux patients. L'un a trouvé la guérison et l'autre non. Cela est clair : le médicament n'a aucun pouvoir de guérison. Il ne peut le faire que sous l'ordre d'Allâh ﷻ. Par conséquent, notre regard doit toujours être tourné vers Lui ».

Le regard toujours tourné vers Allâh ﷻ

Vous avez entrepris d'ouvrir un commerce et investi dans des marchandises. Qui a le pouvoir d'amener les clients ? C'est bien Allâh ﷻ. Si vous avez tout investi et qu'il n'y a pas de clients ?

On a beaucoup vu de commerces de cette sorte. Deux commerces identiques, avec des marchandises et des fournisseurs identiques. L'un apporte du profit et l'autre n'entraîne que des pertes. Qui est Celui qui introduit dans le cœur des clients d'aller dans tel ou tel commerce ? C'est bien Allâh ﷻ qui détient cette capacité. On peut investir comme on veut, mais si Allâh ﷻ décide de ne pas envoyer des clients, comment notre commerce pourra-t-il être fructueux ?

C'est pour cette raison que, quelque soit notre investissement, notre conviction doit toujours être dans la puissance d'Allâh ﷻ, qui est Le Seul à pouvoir produire un effet dans nos entreprises.

Si Allâh ﷻ ordonne à la nourriture de produire son effet, la faim sera apaisée. Sinon, beaucoup de personnes mangent mais n'arrivent pas à apaiser leur faim. Ils boivent de l'eau mais la soif ne s'éteint pas.

On peut clairement comprendre que ce n'est pas la nourriture qui dissipe la faim, ni l'eau qui éteint la soif mais c'est l'ordre d'Allâh ﷻ qui leur permet de le faire.

Par conséquent, on doit demander à Allâh ﷻ, utiliser les moyens en ayant le regard toujours tourné vers Allâh ﷻ.

Certains croyants et d'autres non

Dans une narration de Boukhâri, il est rapporté cet événement :

« Il a plu une nuit à l'occasion de Houdaïbiyyah. Au matin, le prophète ﷺ s'adressa à ces compagnons en ces termes : “En raison de cette pluie, certains serviteurs m'ont renié alors que d'autres m'ont cru (ont raffermi leur foi). Ceux qui ont dit qu'il a plu par la Miséricorde d'Allâh ﷻ m'ont cru. Et ceux qui ont attribué cette pluie à un astre m'ont renié ».

C'était une coutume arabe de prononcer de telles paroles.

En réalité, croire qu'une cause est autonome dans ses effets relève de la mécréance. Oui, cette cause est un moyen. Mais on doit être convaincu que c'est Allâh ﷻ qui lui permet de produire son effet.

L'islam permet le traitement par les médecins à condition de croire que c'est Allâh ﷻ qui permet au traitement d'être profitable. Malheureusement, cet esprit tend à disparaître.

Dans les livres de Fiqh, il est clairement mentionné qu'on doit se soigner et faire usage des médicaments en ayant à l'esprit que c'est Allâh ﷻ qui donne la guérison et non les médicaments.

On a le mauvais réflexe de dire aujourd'hui : « Mawlana ! Faites-vous traiter par tel médecin. Vous retrouverez votre santé ». On prononce ce genre de parole avec conviction. Comme si le docteur était maître de la guérison. Allez-y et vous serez satisfaits. Alors que c'est Allâh ﷻ Seul qui a le pouvoir de guérir.

C'est pour cette raison que j'ai l'habitude de dire en matière de traitement : ne consultez pas (toujours) des médecins trop qualifiés et experts afin que votre regard reste toujours tourné vers Allâh ﷻ et non sur le médecin. Si on aura toujours recours à de très bons médecins, notre regard risque de se détourner d'Allâh ﷻ et de se placer sur le médecin. On va alors s'éloigner de notre objectif : avoir une conviction ferme en Allâh ﷻ.

5ème assemblée

On était en train de discuter de la sourate al Fatihah. Quatre versets ont été expliqués.

Le cinquième verset est :

إِهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ

« Guide nous dans le droit chemin ».

Si on apprend un verset tous les jours, très facilement on pourra apprendre, afin de trouver plus de concentration dans la Salâh.

إِهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ

On doit demander à Allâh ﷻ de satisfaire tous nos besoins, sans oublier de demander le droit chemin.

Dans ce verset Allâh ﷻ nous enseigne comment demander le droit chemin.

Deux explications de la guidée

La guidée désigne deux choses en langue arabe :

1. Montrer la voie (orienter), par exemple, si on demande à une personne de nous guider vers une gare. Une des façons est qu'elle va nous orienter, tout en restant à sa place : « Prenez la voie droite en sortant de la masjid, pour ensuite tourner à gauche. Traversez le pont Prendre tel ou tel chemin ». Bref ! Donner tous les détails du parcours
2. Accompagner jusqu'à la destination. Par exemple, si on demande de nous guider vers une gare, la personne nous dit de monter dans sa voiture et nous amène jusqu'à destination. Et elle nous fait descendre à la gare : « Voilà, monsieur, la gare ! ».

Demandez la voie de la droiture

Ici, ce qu'Allâh ﷻ nous enseigne de demander est la seconde catégorie. Ô Allâh fais-moi parvenir sur la voie droite. Et tout ce qui suit dans le Qour-ane ainsi que les enseignements prophétiques, représentent cette voie droite.

Ici, Allâh ﷻ ne nous enseigne pas de demander la première catégorie mentionnée ci-dessus, mais plutôt la seconde. Il nous invite à Le solliciter afin de nous prendre par la main et de nous accompagner jusqu'à atteindre la voie droite. Car les directives qui suivent dans le Qour-ane concernent toutes les personnes, croyants ou pas. Par contre, en tant que croyants on demande de nous faire parvenir directement.

Allâh ﷻ n'a pas ici précisé en quoi consiste ce droit chemin, de quel ordre il relève.

C'est une règle de la langue arabe, que lorsqu'un mot est laissé sans précision (Moutlaq), il désigne une globalité. Donc quand on invoque Allâh ﷻ pour nous guider sur le droit chemin, on L'invoque autant pour les affaires de ce monde que de l'au-delà.

Elle englobe toute chose

Dans les affaires mondaines, par exemple dans le commerce : « Ô Allâh guide-nous sur la voie droite dans le commerce, de sorte que je puisse par cela accéder à Ton agrément, qu'il devienne facile pour moi et que je puisse atteindre mes objectifs ».

Si je suis dans l'agriculture : « Ô Allâh, mène-moi à la voie droite, pour que je puisse pratiquer l'agriculture correctement et par cela, subvenir à mes besoins.

Si je suis malade : « Ô Allâh montre-moi le traitement qui convient (la voie droite dans mon traitement) : j'ai sollicité plusieurs spécialistes et je n'arrive pas à avoir le bon traitement.

Allâh ﷻ nous a enseigné cette invocation : اهدنا الصراط المستقيم. Il faut donc invoquer avec ces mots. Puis ce qui viendra dans notre cœur sera pour nous une proposition de traitement de la part d'Allâh ﷻ.

Ceci dit, on doit demander le **صراط مستقيم** (droit chemin) dans chaque domaine, autant dans les affaires mondaines que religieuses : qu'Allâh ﷻ nous montre la meilleure façon d'y parvenir, avec la meilleure intention et la façon conforme à la Shari'ah. Si vraiment, on arrive à marcher sur ce droit chemin, on peut déclarer qu'on a réussi. Cette formule paraît légère, elle n'est composée que de 3 mots, mais elle renferme énormément de choses.

La synthèse de la synthèse

C'est bien pour cette raison qu'il a été dit : la sourate al Fatihah est la synthèse du Qour-ane et le verset **اهدنا الصراط المستقيم** est celle de la sourate al Fatihah.

On a fait les éloges d'Allâh ﷻ dans les premiers versets, pour ensuite attester Lui vouer l'adoration exclusive et demander l'assistance à Lui seul, et enfin L'invoquer : **اهدنا الصراط**

المستقيم, Lui demander la voie droite dans chaque chose, tant dans nos affaires mondaines que dans l'autre, et la force de pratiquer. Le Qour-ane et les hadices viennent ensuite clarifier cette voie droite. Mais en tout cas, on demande ici à Allâh ﷻ de nous conduire sur la bonne voie, sans aucune difficulté ni gêne, en nous protégeant de tout éventuel égarement. Comme dit précédemment, la guidée englobe toute chose.

Et quant aux affaires de l'au-delà, il s'agit d'avoir une croyance correcte en Allâh ﷻ, en Son messager ﷺ, de rester ferme dans la pratique des obligations (Fardh et Wadjib), de prendre en compte tout ce qui est licite ou pas.

En réunissant tout ceci, nous allons très certainement trouver le bonheur.

On retrouve ce do'ua dans les hadices

Même le Prophète ﷺ a demandé le droit chemin et particulièrement la guidée dans ses invocations. Dans un hadice le prophète ﷺ déclare :

اللَّهُمَّ إِنَّ قُلُوبَنَا وَنَوَاصِينَا بِيَدِكَ

Ô Allâh, sans nul doute nos cœurs, nos visages, nos membres, nos yeux, nos oreilles, nos langues, nos mains, nos pieds, tout notre corps T'appartient

لَمْ تُمَلِّكْنَا مِنْهَا شَيْئًا

Tu ne nous a rendu maître de rien de tout ça

فَإِذَا فَعَلْتَ ذَلِكَ بِنَا

Si tel est Ton attitude à notre égard, (Tu es Maître absolu)

فَكُنْ أَنْتَ وَلِيَّهَا وَاهْدِهَا إِلَى سَوَاءِ السَّبِيلِ

Sois donc notre allié et guide nous sur le droit chemin.

Certes le Qur-an nous indique le droit chemin, mais ce qu'on demande à Allâh ﷻ, c'est de nous faire parvenir sur le droit chemin.

Deux attitudes à avoir avant de demander ce dou'a

C'est pour cette raison qu'on se doit de demander dou'a constamment. Mais avant de demander ce dou'a on doit s'accrocher à deux choses :

1. La ferme intention
2. Faire tout ce qui est de notre ressort

Puis, in Cha Allâh, notre invocation portera ses fruits.

Par exemple : une personne souhaite s'engager pour le commerce. Elle doit d'abord faire l'intention ferme de le faire en conformité avec les principes de l'islam. Quelque soit la situation, les difficultés et obstacles, on doit rester cramponner à cela. C'est la première condition, la résolution ferme.

Ensuite elle doit faire tout ce qui est de son ressort pour y parvenir.

Puis, elle doit demander à Allâh ﷻ d'enlever toutes sortes d'empêchements et de difficultés qui vont se dresser sur cette voie.

Même si le péché se présente à nous et on est fortement tenté, on doit rester ferme et ne pas succomber. Quelque soit les circonstances, il importe de se protéger de l'interdit. Faire tout son effort et ensuite invoquer Allâh ﷻ, IL nous ouvrira ainsi la voie.

عبرة لأولى الألباب

Allâh ﷻ a relaté le récit du prophète Youssouf (عليه السلام) dans le Qur-an. Les récits des prophètes, ne sont pas des contes, mais nous offrent matières à en tirer profit.

Zoulaïkhah a tenté de séduire le prophète Youssouf (عليه السلام). Zoulaïkhah était l'épouse du ministre.

Elle a tout préparé pour tourner la situation en sa faveur : fermer les portes et les cadenasser. Puis elle s'est avancée vers lui pour commettre le mal, le tirant par sa chemise. Le prophète Youssouf (عليه السلام) était mal en point, n'avait pas de solution de l'extérieur et apparemment il ne pouvait faire autre chose que le mal qui lui était proposé. Les portes étaient fermées, personne ne pouvait pénétrer, il ne pouvait donc espérer une aide de l'extérieur. Il ne pouvait pas non plus fuir puisque les portes étaient cadenassées. Mais le prophète Youssouf (عليه السلام) avait fait la ferme intention de ne pas commettre le péché et de faire tout ce qui était de son ressort pour ne pas succomber.

Par conséquent, il s'enfuit en direction de la porte, malgré le fait que celle-ci était infranchissable.

Aurions-nous pensé à l'utilité de faire une telle action. La porte étant fermée, qu'est-ce que

qu'on pourrait bien faire même devant la porte ?

Mais le prophète Youssof ﷺ n'a pas désespéré. Il prit la direction de la porte, faisant tout ce qui était en son pouvoir, et ensuite il invoqua Allâh ﷻ. Résultat, les cadenas se sont brisés, la porte s'est ouverte d'elle-même et il trouva le ministre au seuil de la porte.

En résumé, le croyant doit avoir une ferme intention et faire tout ce qui relève de sa capacité puis invoquer l'aide Allâh ﷻ. Vous ne pourrez qu'admirer ensuite la manifestation de l'aide divine. Il écartera tous les obstacles et la tâche deviendra facile.

C'est de cette façon qu'on doit implorer l'aide d'Allâh ﷻ et vivre notre vie en s'accrochant à ce principe.

Si une personne invoque Allâh ﷻ sans avoir une ferme intention et ne fait rien dans ce sens ?

Ce se serait le cas d'une personne qui demande à Allâh ﷻ de le protéger du mauvais regard.

Mais elle-même, au fond d'elle, n'a pas la ferme intention de se protéger et ne fait rien non plus pour s'en protéger. Puis elle se plaint de sa faiblesse et de son incapacité à le faire ! Comment pourrait-elle prétendre une telle chose, alors qu'elle n'a même pas fait ce qu'elle est tenue de faire ! Qu'elle le fasse, ensuite qu'elle implore l'aide d'Allâh ﷻ.

Ce n'est pas invoquer mais se moquer

En agissant de sorte, on n'invoque pas Allâh ﷻ mais on se moque de Lui.

La démarche est simple : on honore nos deux responsabilités, puis on demande à Allâh ﷻ.

C'est là l'invocation reconnue et la réelle signification du dou'a qui amène l'aide d'Allâh ﷻ.

Sinon, sans intention et volonté ferme ni aucun effort, se contenter uniquement de dire

اهدنا الصراط المستقيم

serait une demande mensongère, même pas considérée comme une réelle demande. Elle le sera réellement si les deux premières conditions sont remplies. Ensuite la troisième étape est de présenter à Allâh ﷻ nos besoins et très certainement Il nous répondra.

Sinon sans volonté et effort au préalable, cela reviendrait de la part d'Allâh ﷻ à imposer quelque chose que le serviteur ne souhaite pas vraiment :

أَنْزِلْ مُكُوبَهَا وَأَنْتُمْ لَهَا كِرْهُونَ

« Devons-nous vous l'imposer alors que vous la rejoignez ? » (s11 v28)

Allâh ﷻ ouvrira la voie lorsqu'il y a de la volonté et un minimum d'effort de notre part.

Allâh ﷻ nous a enseigné cette invocation اهدنا الصراط المستقيم à formuler dans chaque rakate de chaque Salâh. On se doit de la lire avec présence d'esprit et conscience de ce qu'on demande.

Malheureusement, même ceux qui en maîtrisent la signification, récitent cette formule dans la Salâh comme une répétition dépourvue de sens, sans même être conscient de ce qu'ils ont

invoqué. On dirait une radio qu'on a mis en marche et la cassette tourne. Voilà l'état de notre Salâh aujourd'hui.

On doit formuler ce dou'a du profond du cœur. Puis admirer les effets qu'elle va engendrer, comment Allâh ﷻ manifestera Son aide. Il va éliminer tous les obstacles, dissiper toute angoisse et rendre nos tâches faciles. Mais pour cela il faudra L'implorer du fond du cœur tout en remplissant les deux conditions évoquées plus haut.

Sixième assemblée

Quatre versets ont été expliqués. Puisque cette sourate est récitée dans toutes les Salâhs, il est donc important de connaître sa traduction et son sens afin d'y avoir plus de concentration. Pour cette raison, on se doit de porter beaucoup d'attention aux explications.

Nous devons nous présenter à la cour d'Allâh ﷻ, dans une vie à venir, pour les comptes de ce qu'on a fait ou pas dans ce monde. Nul ne pourra échapper à cette étape de la Vie. Le Pouvoir Absolu d'Allâh ﷻ se manifestera en ce jour. Allâh ﷻ sera maître de ce jour de la rétribution. IL est aussi Le Maître ici-bas, mais Il a donné à l'être humain une partie de la propriété et de la gestion sur Terre.

Le Maître réel est Allâh ﷻ

Nous portons tous des vêtements. Nous en sommes considérés comme les propriétaires. De même, nous sommes propriétaires de l'argent qui se trouve dans nos poches ou encore de la maison dans laquelle nous habitons. Mais en réalité, le réel propriétaire et maître est Allâh ﷻ.

Allâh ﷻ nous les a octroyés pour pouvoir en faire usage durant notre séjour sur terre. Mais cette propriété apparente ne sera plus au jour de la résurrection. On sera totalement démuné. On sera ressuscité des tombeaux dévêtus, pieds nus, à l'image d'un enfant qui vient de naître. Le prophète ﷺ nous a informé qu'on sera ressuscité pieds nus, dévêtu et non circoncis.

Allâh ﷻ déclare dans le Qour-ane :

كَمَا بَدَأْنَا أَوَّلَ خَلْقٍ نُعِيدُهُ ۖ

« Tout comme nous avons commencé la première fois, nous répéterons ». (s21 v104)

Allâh ﷻ sera Maître de toute chose, de façon absolue. Nul ne détiendra autorité en dehors de Lui. Allâh ﷻ lancera l'appel :

لِّسَنَ الْمُلْكِ الْيَوْمَ

« À qui appartient la royauté aujourd'hui ? » (s40 v16)

Personne n'osera répondre et Allâh ﷻ le fera Lui-même :

لِلَّهِ الْوَحْدِ الْقَهَّارِ

« À Allâh L'unique, Le Dominateur »

On doit avoir cette pensée à l'esprit à la récitation de ce verset.

Comme vu précédemment, cette sourate étant récitée dans chaque Salâh, est aussi appelée la sourate as Salâh. Allâh ﷻ nous répond à la fin de chaque verset. Ainsi, ceci doit être présent à notre esprit au moment de les accomplir.

Dans une narration de Mouslim, il est évoqué que lorsque le serviteur récite الحمد لله رب العالمين dans la Salâh, Allâh lui répond حديني عبدي (« Mon serviteur a fait Mes louanges »). On doit avoir à l'esprit qu'Allâh ﷻ nous répond, et par conséquent faire une petite pause (sans lier les versets les uns aux autres) afin de pouvoir penser qu'Allâh ﷻ est en train de le répondre. Il est relaté d'une grande et sainte personnalité nommée Sheik Akbar Mouhiouddine ibn Arabi رحمه الله تعالى que « dans la Salâh je fais une courte pause après avoir lu le verset الحمد لله رب العالمين et je continu » après avoir entendu la réponse de la part d'Allâh ﷻ. ».

Voyez, il a existé aussi de tels serviteurs.

Le Prophète ﷺ l'a dit et sa déclaration est véridique. Allâh répond certes à ma lecture, mais la faiblesse de mon ouïe ne me permet pas d'entendre Sa réponse.

Le Prophète ﷺ continue : « Lorsque le serviteur récite الرحمن الرحيم, Allâh répond اثنى عليّ (Mon serviteur a fait Mes éloges). Quand le serviteur recite ملك يوم الدين, Allâh ﷻ répond مجديني عبدي (Mon serviteur a chanté Mes gloires) ». Ces 3 versets ont mentionné les attributs d'Allâh ﷻ. إياك نعبد. l'adoration est exclusive à Allâh ﷻ. Cette moitié est donc dédiée à Allâh ﷻ. Et pour إياك نستعين, nous exposons nos besoins à Allâh ﷻ. Seul, ce qui concerne l'Homme. Ainsi, Allâh ﷻ répond هذا بيني وبين عبدي ولعبدني ما سأل (ceci est reparti entre Moi et Mon serviteur et Mon serviteur aura ce qu'il souhaite). Et dans la suite de sa lecture, lorsqu'il dira اهدنا الصراط المستقيم Allâh ﷻ répondra de même هذا بيني وبين عبدي ولعبدني ما سأل (ceci est reparti entre Moi et Mon serviteur et Mon serviteur aura ce qu'il souhaite). On doit donc avoir ça à l'esprit.

On était donc arrivé au verset اهدنا الصراط المستقيم. Allâh ﷻ nous enseigne d'invoquer la droiture tant pour les affaires mondaines que celles de l'au-delà.

Si on est commerçant, on doit invoquer Allâh ﷻ en ce qui concerne la droiture : « Ô Allâh ! Montre-moi le droit chemin que je puisse faire du commerce de façon licite et m'abstenir de ce qui est interdit ». C'est la voie droite dans le domaine commercial.

Si on part se faire traiter pour une maladie : « Ô Allâh ! Guide-moi sur la droiture et dévoile la maladie et le bon traitement au médecin pour que je puisse y remédier ».

Bref ! Si dans chaque domaine on demande à Allâh ﷻ la droiture, l'implorant par اهدنا الصراط المستقيم avec présence d'esprit, Allâh ﷻ lui répondra لعبي ما سأل (Mon serviteur aura ce qu'il souhaite).

Transformer la science en pratique

Il a été mentionné dans les vertus de la sourate le hadice suivant rapporté par Mouslim :
« Une fois l'ange Jibril ﷺ était en compagnie du Prophète ﷺ, une voix du ciel se fit entendre. Le Prophète ﷺ regarda vers le ciel et s'exprima ainsi : « aujourd'hui une porte du ciel s'est ouverte qui auparavant ne l'avait jamais été et d'où un ange vient sur terre qui n'a jamais été ». L'ange salua le prophète ﷺ et s'exclama : « Ô Messager d'Allâh ! Je suis venu vous annoncer la bonne de nouvelle de deux lumières de la part de votre Seigneur, exclusives à vous, qu'aucun prophète n'a reçu auparavant : la sourate al Fatihah et les deux derniers versets de la sourate al Baqarah » ».

Allâh ﷻ nous a enseigné une invocation à lire dans chaque rakate de chaque Salâh. Malheureusement, notre esprit n'est pas présent au moment de sa formulation et elle est lue dans l'indifférence. C'est devenu pour nous comme une coutume, la langue est habituée à la réciter.

On récite mais l'esprit est ailleurs. Par conséquent, on n'arrive pas à en tirer profit.

On se doit donc de porter une attention particulière à cela, de prendre l'habitude de lire avec dévotion.

Bref ! C'était le 5ème verset اهدنا الصراط المستقيم, : demander la droiture dans toutes ses affaires, mondaines ou post mondaines.

Qu'est-ce donc que la voie de la droiture ?

Dans le sixième verset :

صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ

Allâh ﷻ décrit le chemin de la droiture :

« Le chemin de ceux que Tu as comblé de faveurs ».

Dans le verset 69 de la sourate an-Nissa, Allâh déclare :

وَمَنْ يُطِيعِ اللَّهَ وَالرَّسُولَ فَأُولَٰئِكَ مَعَ الَّذِينَ أَنْعَمَ اللَّهُ عَلَيْهِمْ مِنَ النَّبِيِّينَ وَالصِّدِّيقِينَ وَالشُّهَدَاءِ وَالصَّالِحِينَ ۖ

Quiconque obéit à Allah et au Messager... ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de

Ses bienfaits : les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là!

« Celui qui a consacré sa vie à l'obéissance d'Allâh ﷻ ainsi qu'à celui de Son prophète ﷺ, Allâh ﷻ les placera avec Ses serviteurs qu'Il a comblé de faveurs, le jour de la résurrection ». Évidemment il n'aura pas le même grade que ces privilégiés, mais il pourra très facilement les rencontrer.

(C'est le même cas qu'une personne qui voyage avec un ami qui a réservé pour lui une place en première classe. La première personne n'ayant pas le billet de première classe ne pourra pas trouver une place parmi ceux en ayant un. Par contre s'il possède un pass lui permettant de s'y rendre, il pourra facilement trouver ses amis et profiter un peu.

Il en est de même pour ceux qui ont passé leur vie dans l'obéissance d'Allâh ﷻ ainsi que de celui de Son prophète ﷺ. Allâh ﷻ leur accordera la chance de pouvoir rencontrer Ses privilégiés.

Qui sont ces gens comblés de faveurs

Une fois un sahabi a interpellé le prophète ﷺ : « Ô Messager d'Allâh ! Je t'aime à tel point que je ne peux pas supporter ton absence. Si ton souvenir m'envahit l'esprit chez moi, je quitte les miens pour venir auprès de toi et mon cœur se tranquillise en te voyant. Mais qu'en sera-t-il après la mort, dans l'au-delà ? ».

À cette occasion Allâh ﷻ a dévoilé qui sont ces personnes comblées de faveurs. Allâh ﷻ cite en premier lieu les prophètes.

من النبيين

Les prophètes sont ces personnes qui reçoivent la révélation. Nul n'a le choix de pouvoir accueillir la révélation et ne peut le devenir par sa volonté. Allâh ﷻ choisit Ses prophètes parmi les hommes. Les anges leur transmettent la révélation et ils ont comme mission de la faire parvenir au reste des serviteurs. Cette révélation a pour but d'améliorer la condition de l'Homme.

Cette révélation s'est arrêtée avec le départ du Prophète ﷺ de ce monde. Il n'y plus maintenant de prophète à venir. Le prophète 'Issa عليه السلام va certes revenir à la fin des Temps, mais il ne viendra plus comme prophète avec une prophétie effective.

والصديقين

Le deuxième groupe de personnes comblées de faveurs est celui des véridiques. Ceux qui ont soumis leur apparence comme leur intérieur au Prophète ﷺ et l'ont attesté pleinement. Ils ont accepté le message du Prophète ﷺ avec sincérité, sans même demander une quelconque preuve.

Au tout début de la prophétie, Abou Bakr رضي الله عنه a accepté le message du Prophète ﷺ sans demander aucune preuve.

Juste après le voyage nocturne miraculeux (Al Mi'raj), Abou Bakr رضي الله عنه n'était pas encore informé de ce miracle que les gens se sont présentés à lui en le questionnant : « Sais-tu ce que

prétend celui en qui tu as cru ? Abou Bakr رضي الله عنه répondit : « S'il le dit, ça ne peut être que vérité ». Accepter sans solliciter de preuve est donc la qualité des véridiques.

الشهداء

Le troisième groupe de gens comblés de faveurs est celui de ceux qui sont prêts à mettre leur vie en péril voire sacrifier leur vie pour la protection de la religion et garder celle-ci existante.

والصلحين

La dernière catégorie est celle des personnes vertueuses, qui exécutent toutes injonctions et s'abstiennent des interdits, sans la moindre insouciance ni indifférence.

Dans le verset, Allâh ﷻ informe qu'ils seront ressuscités parmi les prophètes et les martyrs, grâce à leur dévouement à l'obéissance d'Allâh ﷻ ainsi que de celle de Son Prophète ﷺ. Ainsi on se doit d'être minutieux dans l'application des ordres divins et dans l'abstention des péchés afin de pouvoir bénéficier de ce privilège.

Une mauvaise compréhension

Allâh ﷻ a clarifié la voie de la droiture précisant qu'il s'agit de celle des gens comblés de Ses faveurs. Allâh ﷻ dévoile à la fois une grande réalité et élimine à la fois une mauvaise compréhension.

Certaines personnes pensent qu'on a aujourd'hui le Qur-an devant nous, on connaît l'arabe ou on peut avoir un accès facile à la traduction, donc on peut lire la traduction et comprendre de soi-même les directives pour les appliquer, et ceci est amplement suffisant pour la guidée. Quelle nécessité de se référer à tel ou tel savant ? Ou de voir quel homme vertueux a fait quoi ?

Allâh ﷻ a explicité que pour la guidée, il faudra prendre la voie des personnes comblées de faveurs et choisir leur compagnie. C'est en choisissant cette voie qu'on pourra accéder à la guidée.

C'est un principe d'Allâh ﷻ que d'envoyer des livres pour la guidée des Hommes. Le Qur-an a été révélé dans ce but et il a clarifié la voie de la guidée.

Précédemment on a vu les différentes significations de la notion de la guidée. La voie et la guidée, Allâh ﷻ les a exposées à toute l'humanité, croyante ou non. Mais ce qu'on implore, c'est qu'Allâh ﷻ nous fasse parvenir sur cette guidée. Et ceci ne sera possible qu'en choisissant la voie de ces personnes. En demeurant en leur compagnie, on pourra comprendre la voie de la guidée.

Les livres d'Allâh ﷻ et les hommes d'Allâh ﷻ

C'est pour cette raison qu'Allâh ﷻ a envoyé avec Ses livres des hommes. Jamais un livre n'a été révélé sans prophète. Les livres dépendent des messagers. Il y a eu des messagers qui

n'ont pas reçu de livre et qui ont suivi celui du prophète précédent. Mais l'inverse ne s'est jamais produit. Car le livre ne pouvait être compris que par la mise en application par un prophète.

Allâh ﷻ déclare dans le Qour'ane :

وَأَنزَلْنَا إِلَيْكَ الذِّكْرَ لِتُبَيِّنَ لِلنَّاسِ مَا نُزِّلَ إِلَيْهِمْ

« Et Nous avons fait descendre vers toi le rappel, le Qour-ane, pour que tu exposes clairement ce (la guidée) que Nous avons fait descendre sur eux ». (s6 v44)

La responsabilité des messagers ainsi que de ceux qui les ont suivis -parmi eux les véridiques, les martyrs et les pieux- est de présenter un exemple et un modèle vivant de la révélation.

La lecture seule ne suffit pas.

Les polythéistes à l'époque du prophète ﷺ avaient fait une objection :

وَقَالُوا لَوْلَا نُزِّلَ هَذَا الْقُرْآنُ عَلَى رَجُلٍ مِّنَ الْقَرْيَتَيْنِ عَظِيمٍ

« Pourquoi le Qour'ane n'a-t-il pas été révélé à un homme noble d'une des deux grandes cités (Makkah et Taïf) ? ». (s43 v31)

Allâh ﷻ avait la capacité de faire descendre un Qour-ane pour chacun d'eux, qu'ils retrouveraient à leur chevet au réveil. Et Allâh ﷻ aurait fait un appel pour que chacun prenne un Qour-ane, le lise et s'y conforme.

Mais Allâh ﷻ n'a pas agi ainsi. IL a pris soin d'envoyer avec chaque livre des hommes, des élus, des messagers. Il a révélé la Tawrah au prophète Moussa ﷺ, le Zabour au prophète Dâoud ﷺ, l'Injil au prophète 'Issa ﷺ et le Qour-ane au prophète Mouhammad ﷺ. Aucun livre n'a été révélé sans être accompagné d'un messager. La guidée ne se répand pas d'elle-même.

La compagnie est nécessaire

Même concernant les affaires mondaines, la maîtrise ne s'acquiert pas seulement par l'emménagement des sciences. Prenez l'exemple de la médecine. Une personne souhaite devenir médecin et maîtrise parfaitement l'anglais. De nos jours on trouve énormément d'ouvrage sur la médecine. Cette personne prétend acquérir la maîtrise de la médecine par la simple lecture des ouvrages pour par la suite pouvoir traiter les gens. Vous croyez vraiment qu'elle va traiter ou plutôt faire parvenir les souffrants au cimetière ?

On ne peut devenir médecin par la simple lecture d'ouvrage. Il faudra absolument côtoyer des médecins et y demeurer auprès d'eux.

Il en est de même dans d'autres domaines. Prenez la cuisine. La cuisine aussi est un art. On trouve énormément de livres de recettes, de cuisine, et dans toutes les langues. Qu'en serait-il si une personne prend un livre et commence à se mettre à cuisiner sans apprendre d'un cuisinier ? On trouve des recettes de différents mets, le brian, le curry etc... Cette personne se met à cuisiner, juste en mélangeant les ingrédients, au lieu du brian, on ne sait quel repas va être préparé à partir de ce mélange.

De même, on trouve sur le marché beaucoup d'ouvrages sur la couture. Mais on est tous

d'accord que personne n'est devenu un couturier professionnel seulement en lisant ces ouvrages. Non seulement, celui qui le fait n'arrivera pas au niveau des professionnels mais il pourra à peine coudre un vêtement. Il devra pour cela apprendre d'un couturier professionnel. En résumé, même pour les sciences mondaines, la seule lecture ne suffit pas pour pouvoir détenir des compétences, mais il faudra apprendre des maîtres du domaine et rester en leur compagnie afin de profiter de leur expérience et se l'approprier. Ensuite, la lecture des ouvrages pourra s'avérer bénéfique.

De même, par la simple lecture du Qur'an et en ne pas tenant compte des directives prophétiques, on ne peut cheminer sur la guidée.

Ceux qui prétendent cheminer sur la guidée et pouvoir comprendre et appliquer les directives du Qur'an, en lisant sa traduction et feuilletant ses commentaires se trompent. Il faudra suivre la voie de ceux qu'Allah ﷻ a comblé de faveurs et rester en leur compagnie.

C'est pour cette raison Allah a pris soin de dire :

صراط الذين أنعمت عليهم

Et Allah ﷻ a précisé ces personnes dans un autre verset du Qur'an.

Allah ﷻ a encadré la guidée de deux façons :

1. Ceux qu'il faut suivre : ceux comblés de faveurs.
2. Ceux qu'il ne faut pas suivre : ceux qui ont encouru la colère divine et les égarés.

Ainsi pour cheminer sur la guidée, il faudra d'une part choisir la compagnie des gens comblés de faveurs et d'autre part s'abstenir de la mauvaise compagnie des gens égarés.

Qui sont ceux qui ont encouru la colère divine ?

Il est donc nécessaire de savoir qui sont ces personnes désignées dans ce verset

غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ

Qui sont ceux qui ont encouru la colère divine ?

Le prophète ﷺ a désigné ces personnes.

Les savants expliquent cette désignation par le fait que certaines personnes parmi les gens du Livre avaient la vérité devant eux, ils savaient que le prophète Mouhammad ﷺ était le Messager promis et annoncé dans les révélations précédentes. Ils ne l'ont pas accepté comme tel uniquement par jalousie.

Les infortunés

Le prophète Ibrahim ﷺ avait deux fils : le prophète Ismaïl ﷺ et le prophète Ishaq ﷺ. Ce dernier avait un fils, le prophète Ya'coub ﷺ, qui était aussi connu sous le nom de Israïl. Il

avait douze fils, qu'on appelle les Banou Israïl. Tous les prophètes qui sont venus après le prophète Ibrahim ﷺ jusqu'au prophète 'Issa ﷺ font partie des Banou Israïl.

Allâh ﷻ a annoncé la bonne nouvelle de la venue du dernier prophète ainsi que sa description dans toutes les révélations précédentes (Tawrah, Zabour, Injil). Par contre, il n'y avait pas mention de son appartenance au Banou Israïl. Comme les prophètes précédents appartenaient à cette lignée, certaines personnes parmi les gens du Livre pensaient donc que le dernier des messagers aussi en ferait partie. Mais Allâh ﷻ décida que celui-ci appartiendrait à la descendance du prophète Ismaïl ﷺ. Ceci dit, ils refusèrent de l'accepter, malgré le fait qu'ils avaient reconnu en lui les signes du dernier messager.

Très souvent, le fait de ne pas pratiquer malgré la connaissance provoque la colère d'Allâh ﷻ. C'est pour cette raison qu'ils ont été qualifiés de مغضوب عليهم (« ceux qui ont encouru la colère divine »). Quant à d'autres, ils se sont écartés de la Vérité et du droit chemin, d'où le qualificatif de ضالين.

Donc, on ne doit ni suivre ceux qui ont encouru la colère divine, ni ceux qui se sont écartés du droit chemin, mais plutôt ceux qui ont été comblés de faveur. Ces derniers ont été aussi définis par Allâh ﷻ. Ainsi, Allâh ﷻ a désigné la voie de la droiture afin qu'on puisse y cheminer avec facilité.

Qu'Allâh ﷻ nous facilite le cheminement sur la voie droite.

La formule Âmine est une particularité de la communauté du dernier des prophètes ﷺ

Après avoir complété la sourate al Fatihah, il est bien de dire آمين. Cela signifie qu'Allâh ﷻ accepte nos invocations

استجب دعوتنا

Cette formule a été aussi attribuée comme une particularité de la communauté du dernier des prophètes ﷺ.

Celle-ci figure parmi les faveurs qu'Allâh ﷻ a accordés exclusivement à la communauté du Prophète Mouhammad ﷺ.